Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901227-20251212-2025111202-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :
En exercice : **12**
Présents : 11
Votants : 11

Délibération n°20251112_02

L'an Deux Mille Vingt-cinq.
le 12/11/2025,
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures,
à la Mairie, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 06/11/2025.
Etaient présents : Mme BARRE Annick, Mme MAHE Françoise, Mr DREAU Dominique. MM. LE ROY Emmanuel, RIOU Jean-Yves, JACQ Jean, ALLAIN Mikaël, Mme JAOUEN Virginie, CASPAR Sandrine, HUGUENIN Hervé, KERAVAL Jean-Paul
Absents : LE GALL Lionel,
Secrétaire de séance : EVENNOU Valérie.

2. Objet : décisions modificatives :

Les décisions modificatives concernent le budget principal.
Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que les décisions modificatives recensent les dépenses pressenties jusqu'à la fin de l'exercice.

Fonctionnement

Compte	Dépenses
613- Locations	+815.08
61521- entretien et réparation terrains	+1822.16
615231- entretien et réparation voirie	+10212.08
618- divers services extérieurs	+1554.17
6218-autre personnel extérieur	+2150
6450- charge de sécurité sociales	+3028.01
6470- autres charges sociales	+515.73
648 autres charges de personnel	+135
65311- indemnité de fonction	+185.04
65312-frais de mission élus	+35
6411-personnel titulaires	-2150
6413-personnel non titulaire	-3763.78
624-transport de bien collectifs	-2000
633-impôts et taxes	+2000
61551-entretien et réparation matériel roulant	-3000
65138- autres secours	-7212.08
615221-entretien et réparation bâtiments publics	-2637.24
60633-Fournitures de voirie	-1554.17

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901227-20251212-2025111202-DE

Investissement

Compte	Dépense	Compte	Recette
261	1725	269	1725
261	575	10251	575

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Annick BARRE

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération compte tenu
de son affichage en mairie et sa réception en préfecture le :
13/11/2025

MAIRIE DE LAZ
29520

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.